

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le 21 décembre 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239633004

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Lot 1 - 5 soumissionnaires et Lot 2 - 4 soumissionnaires), d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services de gestionnaires de projets informatiques et analystes d'affaires avec expertise - Dépense totale : 7 404 390 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20086

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE239633004

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Lot 1 - 5 soumissionnaires et Lot 2 - 4 soumissionnaires), d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services de gestionnaires de projets informatiques et analystes d'affaires avec expertise - Dépense totale : 7 404 390 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20086

À sa séance du 29 novembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels (lot 1 et lot 2) d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 décembre 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information (TI) ont expliqué que la Ville a conclu, en 2021, une entente-cadre avec la firme Cofomo inc. pour des services de gestion de projets informatiques experts ainsi qu'avec CGI inc. pour des services d'analyste d'affaires avec expertise. La poursuite de ces prestations est requise afin que le Service de TI soit en mesure de réaliser les nombreux projets prévus au PDI 2024-2033.

Un appel d'offres a été publié du 21 août au 12 octobre 2023, pour une durée de 51 jours. Il a suscité l'intérêt de 32 preneurs du cahier des charges, desquels cinq ont déposé une soumission. Il faut noter qu'il y a cinq organismes publics parmi les preneurs de documents. Les raisons de désistement évoquées par neuf des 27 firmes n'ayant pas soumissionné sont, entre autres, des engagements préalables, un carnet de commandes déjà complet, un manque de temps pour préparer la soumission, etc. En ce

qui a trait aux résultats pour le lot 1, cinq firmes ont présenté une offre, dont une a été déclarée non conforme administrativement et une autre n'a pas obtenu le pointage intérimaire de 70 %, accordé selon une grille de pondération et des critères d'évaluation. La firme qui a obtenu la note finale la plus élevée est Conseillers en gestion et informatique CGI inc., avec un écart de (-28,71 %) avec l'estimation et de 19,82 % avec la firme ayant eu la deuxième meilleure note. Quant au lot 2, deux soumissions ont été déclarées conformes administrativement et techniquement sur les quatre reçues. L'adjudicataire est également Conseillers en gestion et informatique CGI inc., avec un écart de (-21,66%) avec l'estimation et de 1,73 % avec la firme au second rang.

Les responsables ont précisé que l'estimation avait été préparée d'après les prix d'ententes passées similaires et selon la croissance des salaires de l'industrie. Ils attribuent donc l'écart avec l'estimation à un certain ralentissement économique et à une offre très compétitive de la part de l'adjudicataire. Pour terminer, les personnes invitées ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi de ces deux contrats avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

À l'issue de la présentation, la Commission a notamment voulu savoir quel était le bilan de consommation des ententes-cadres conclues en 2021 et quelle approche stratégique avait été employée dans le présent appel d'offres. Le Service de TI a précisé que la consommation s'élève à environ 90 %. La situation actuelle permettra de réaliser une transition entre les équipes et d'assurer une continuité dans la prestation de services. En ce qui a trait à la stratégie, l'objectif était d'ouvrir le marché et de stimuler la concurrence, ce qui a été atteint.

Les membres ont ensuite questionné les personnes-ressources sur le délai de dépôt des soumissions. Étant donné que trois preneurs du cahier des charges ont mentionné ne pas avoir été en mesure de répondre à l'appel d'offres en raison du temps alloué, pensez-vous que le délai était suffisant? Voyez-vous un enjeu à prolonger ce délai? a demandé la Commission. D'après le Service de TI, une période de 51 jours est normalement suffisante pour ce type d'appel d'offres. D'ailleurs, la Ville a reçu un nombre satisfaisant de soumissions. Il faut savoir que certains preneurs du cahier des charges se procurent les documents afin de se préparer à des appels d'offres futurs. Le commentaire sera néanmoins pris en compte et discuté avec le Service de l'approvisionnement, ont précisé les responsables.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des Ti pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels (lot 1 et lot 2) d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239633004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.